

Réunion du 19 septembre 2022

objet : Modification statutaire d'Eure Normandie Numérique

À l'occasion du comité syndical en date du 30 mai 2022, il avait été proposé de modifier les statuts notamment au regard du projet d'évolution du Syndicat vers une agence du numérique.

En effet, dans la poursuite de l'action entreprise par le syndicat relative au déploiement d'une infrastructure à Très Haut Débit sur le Département de l'Eure (hors zone AMII), Eure Normandie Numérique pourrait accompagner ses membres pour déployer des outils et services numériques dont les besoins ne cessent de croître dans l'exercice de leurs missions.

À ce titre, le Syndicat mixte pourrait mettre à disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, mutualiser les coûts de développement et de maintenance, assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Pour ce faire, le syndicat acquière la compétence "Services et outils numériques", permettant à toutes collectivités territoriales ou de groupements de ces collectivités ainsi que leurs régies de services publics adhérentes de bénéficier de ce service.

Par ailleurs, ces modifications sont également l'occasion d'abonder, de clarifier ou de moderniser les statuts actuels du Syndicat.

Ainsi, est modifié principalement :

- L'ajout d'une nouvelle compétence "Services et outils numériques" ainsi que les règles de gouvernance afférentes ;
- Les règles lors du renouvellement des membres ;
- Les règles de fonctionnement relatives au mandat des délégués titulaires ;

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

- Les règles relatives au Pouvoir ;
- L'autorisation de tenir les instances en distanciel ;
- L'autorisation d'employer le vote électronique ;
- Les modalités de vote du Président, Vice-Présidents et Secrétaire ;
- Les conditions d'intervention du Syndicat dans les champs de compétence d'intérêt régional ;
- L'autorisation, à titre exceptionnel, d'adresser des rapports sur table ;
- La base de calcul des cotisations lorsque ces dernières sont basées sur la population ;
- La base réglementaire pour les éléments non prévus dans les statuts.

Une version compilée des statuts du SMO intégrant ces modifications est jointe au présent rapport.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Délibération n°2022-024

Réunion du 19 septembre 2022

Objet : Modification statutaire d'Eure Normandie Numérique

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier l'article L1612-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCL/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°2018 009 du 25 avril 2018 portant modifications statutaires ;

Le Comité syndical, réuni le 19 septembre 2022 à l'hôtel du département à Évreux,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif aux modifications des statuts d'Eure Normandie Numérique ;
- De modifier les statuts comme annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la modification des statuts comme précisé ci-dessus.

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 19
- Collège Conseil Départemental : 21
 - Collège Conseil Régional : 6
- Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
- Abstention :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 19 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

